

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25055</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 24 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS de 18h30 à 21h25 et à partir de 21h41	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau jusqu'à 21h35
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD de 18h30 à 21h25 et de 21h41 à 22h11	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Anne ROUX, pouvoir à Jean-François MORIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN
Sandrine DELUGEAU	Pascal GABILY	
Bruno COTHOUIS à partir de 21h25 jusqu'à 21h41	Pascale FERCHAUD à partir de 21h25 jusqu'à 21h41 puis à partir de 22h11	Rodolph THIBAudeau à partir de 21h35

**Secrétaire de séance :** Thierry BAUDOUIN, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Thierry NOMBALAY, Directeur du Service Financier



**Contributions versées aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association pour 2025**

Madame le Maire présente le dossier.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE FIXER** comme suit sa contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement, versée aux établissements scolaires privés du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association, par élève inscrit au 31 décembre de l'année N et domicilié sur Bressuire et les communes déléguées :
  - 1 520 € par élève des classes de maternelle (3 ans et +)
  - 565 € par élève des classes de primaire
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20250328-SG\_DEL\_2025\_055-DE  
 Date de télétransmission : 28/03/2025  
 Date de réception préfecture : 28/03/2025

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOUIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20250328-SG\_DEL\_2025\_055-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2025  
Date de réception préfecture : 28/03/2025